

PROGRAMME KULTACADEMY

ORGANISE PAR

KULT IMAGES

1. OBJET

KULTACADEMY 2011 est la première édition d'un événement national en faveur de la jeune création. Le concept repose sur la possibilité de donner à de jeunes photographes une exposition par le biais du site Internet www.kultimages.com et de tous autres modes de communication (réseaux sociaux, presse, galeries...).

La société KULT IMAGES, dont le siège social est situé au 99, rue Bobillot 75013 Paris, ci-dessous dénommé « l'organisateur », organise le programme KULTACADEMY à compter du 1^{er} janvier 2011 et jusqu'au 31 mars 2012. Ce programme a pour but de promouvoir et de valoriser un jeune artiste photographe afin de favoriser le lancement de sa carrière professionnelle.

Les participants au programme KULTACADEMY auront la possibilité d'exposer certaines de leurs œuvres photographiques sur le site www.kultimages.com.

Les participants au programme KULTACADEMY pourront faire l'objet d'un classement de la part du comité artistique du programme.

Les trois premiers participants du programme KULTACADEMY auront la possibilité d'éditer une série de photographies sur le site Internet www.kultimages.com si l'organisateur et les lauréats signent un contrat d'édition.

Le lauréat du programme KULTACADEMY aura la possibilité d'exposer une série de photographies dans une galerie parisienne. Le nom de la galerie et la durée de l'exposition sera annoncé par l'organisateur au cours du programme KULTACADEMY.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce programme gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure à la date de sa participation.

La participation au programme KULTACADEMY organisé par KULT IMAGES, implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur, les partenaires du programme et le comité artistique du programme.

L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement et sur tout litige pouvant survenir quant aux conditions ou période d'organisation de l'opération, son déroulement, ses résultats.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le programme et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin.

Le règlement, éventuellement mis à jour, est consultable sur le site www.kultimages.com.

3. COMITE ARTISTIQUE DU PROGRAMME

Le comité artistique est responsable de la désignation du lauréat du programme et du classement des meilleures séries transmises par les participants.

Le comité artistique se compose des personnes suivantes :

- M. Pierre-Alexandre LESAINOUX, gérant de KULT IMAGES.
- Mme Véronica LHUILLIER, responsable développement de KULT IMAGES.
- M. Florent VARANNE, directeur artistique du programme KULTACADEMY.
- Mlle Léa DOMINGUEZ, photographe professionnel.
- M. Jacques du SORDET, directeur de l'agence ANA photographie.

L'organisateur choisit les membres du comité artistique. La composition et le nombre des membres du comité artistique pourront être modifiés à tout moment pour les besoins du programme.

Le comité artistique élira son président qui aura voix prépondérante en cas de départage.

Le comité artistique qui s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux, statuera souverainement ; aucun recours concernant ses décisions ne pourra être admis.

4. DEROULEMENT DU PROGRAMME

Les candidats au programme KULTACADEMY devront envoyer une sélection de 3 photos en basses définitions à l'adresse email suivante : kultacademy@kultimages.com

L'organisateur choisit les participants dont les photographies correspondent à l'esprit de la KULTACADEMY, c'est-à-dire des photographies artistiques, et envoie aux candidats un dossier de candidature composé du règlement et d'un contrat d'édition. Le candidat intègre le programme KULTACADEMY après avoir renvoyé le dossier de candidature complété et signé.

Le comité artistique sélectionne les meilleures séries de photographies sur l'ensemble des participants et désigne le lauréat du programme. Les critères de sélection sont les suivants : avis des membres du comité, ventes sur le site www.kultimages.com, vote des internautes sur la page facebook de l'organisateur.

Le comité artistique désignera le lauréat gagnant du programme KULTACADEMY, le 2^{ème} du programme et le 3^{ème} du programme. Le comité artistique pourra présenter un classement des participants au cours du programme KULTACADEMY. Le comité artistique se réserve le droit de choisir le nombre de photographes sélectionnés en dehors du lauréat dont les photographies pourraient faire l'objet d'une édition sur le site www.kultimages.com à la condition que KULT IMAGES et le participant concerné signe un contrat d'édition spécifique.

5. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les utilisateurs du site sont tenus de respecter les dispositions de la loi Informatique, fichiers et libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales.

Les données personnelles des utilisateurs du site seront utilisées par l'organisateur et les partenaires du programme.

6. DEPOT DES INSCRIPTIONS

Pour chaque personne désirant participer au programme, il suffira d'envoyer une sélection d'au moins 3 photographies en basses définitions à l'adresse email suivante : kultacademy@kultimages.com

L'organisateur choisit les participants au programme, envoie le dossier de candidature et récupère les fichiers hautes définitions des photographies sélectionnées du participant.

L'inscription est nominative, limitée à une participation par personne.

Les modalités et conditions de l'inscription à l'opération sont détaillées ci-après :

6.1 LE CONTRAT D'ÉDITION DU PROGRAMME

Le participant choisit devra renvoyer à l'organisateur le dossier de candidature complété et signé qui lui sera transmis. Le dossier de candidature contient un contrat d'édition qui permettra à l'organisateur de vendre des tirages photo sous tous formats sur le site www.kultimages.com dans le cadre du programme KULTACADEMY. Le participant qui aura réalisé des ventes sur le site www.kultimages.com recevra une rémunération au titre de ses droits d'auteurs selon les modalités fixés dans le contrat d'édition préalablement signé.

6.2 LES PHOTOS

Les photos sélectionnées devront pouvoir être publiées sur le site Internet du programme, la publication de ces photos étant une des conditions de participation au présent programme.

Pour être publiées, les photos sélectionnées devront être obligatoirement transmises en image haute définition de **2000 x 1536 pixels** au minimum.

6.3 L'AUTORISATION DE PUBLICATION ET LES GARANTIES DE L'AUTEUR DE LA PHOTO

La participation au programme KULTACADEMY comprend l'autorisation gracieuse donnée par le participant de publier les photos dont il est l'auteur, assortie des garanties expresses suivantes :

6.3.1 Autorisation de publication de la photo

Le participant garantit à l'organisateur et partenaires du programme qu'il est l'auteur exclusif des photos qu'il adresse pour participer au programme et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la publication des photos.

Par l'envoi des photos dont il est l'auteur, le participant confère le droit à l'organisateur et aux partenaires du programme de publier lesdites photographies.

Les participants autorisent en cas de sélection de leurs photographies par le comité artistique du programme, la représentation gratuite de leurs œuvres sur tout support papier ou électronique pour les besoins de la promotion du programme et de la promotion des programmes des années suivantes.

6.3.2 Autorisations relatives aux personnes et aux biens représentés sur la photo

Pour participer au programme, l'auteur des photos garantit qu'il possède et peut justifier autant que de besoin à première demande de l'organisateur :

- l'autorisation de toute personne représentée sur les photos et/ou de celle des parents ou tuteurs légaux, s'il s'agit d'enfants mineurs représentés ;

- l'autorisation des propriétaires des lieux, des biens et/ou des œuvres et/ou des marques protégées qui figurent sur les photos ;

- la renonciation des personnes représentées et/ou des propriétaires des lieux, des biens, et des marques photographiés, à percevoir une quelconque rémunération du fait de la publication de ces photos.

6.3.3 Garanties

L'auteur de la photo garantit l'organisateur et aux partenaires la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier la photo dans les conditions prévues au présent règlement contre tout trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de la photo porte atteinte à ses droits.

L'auteur des photos reconnaît que l'organisateur et les partenaires ne peuvent en aucun cas être obligés de publier les photos. Il accepte par ailleurs expressément, dans le cas où l'organisateur et les partenaires utiliseraient les photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités du programme et/ou la publication sur le site Internet du programme.

L'auteur de la photo garantit à l'organisateur et aux partenaires qu'en participant au programme, il ne se livre à aucune activité illégale ou qui serait contraire à la protection des mineurs et à l'ordre public.

7. DATE LIMITE DE LA PARTICIPATION

La date limite pour participer au programme est le 30 juin 2011.

Seule la date d'expédition du courrier contenant le dossier de candidature par l'organisateur fait foi. La responsabilité de l'organisateur ne saurait en aucun cas être engagée du fait de la mauvaise réception ou de l'absence de réception de ce courrier.

8. FRAUDE

La responsabilité de l'organisateur et des partenaires du programme ne saurait être encourue du fait de fraudes éventuellement commises.

L'organisateur du programme statuera souverainement sur tout cas de fraude constatée de la part d'un des participants au programme et aucun recours concernant sa décision ne pourra être admis.

9. NON VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Seront considérés notamment comme invalidant toute participation :

- les candidats n'ayant pas l'âge demandé pour participer au programme ;
- les dossiers de candidatures incomplets (règlement et contrat d'édition signés);
- les indications d'identité et/ou une adresse fausses;
- la réception du dossier postérieurement à la date de validité minuit, la datation du courrier contenant le dossier de candidature faisant foi.
- la non réception de la photo sélectionnée en image haute définition selon la procédure requise, empêchant sa publication.

Le non respect par le participant des conditions du règlement du programme comme de toutes celles qui seraient édictées par l'organisateur pour assurer son bon déroulement entraînera sa disqualification immédiate, l'organisateur statuant souverainement en pareil cas.

10. DOTATION/PRIX

10.1 DOTATION/PRIX POUR LE LAUREAT

Le principe de ce programme ouvert aux photographes est d'offrir au lauréat une vitrine d'expression au sein du site Internet www.kultimages.com et une exposition d'une série de photographies dans une galerie Parisienne au cours du premier trimestre de l'année 2012. Au-delà, le lauréat bénéficie d'un accompagnement personnel, un véritable tremplin professionnel.

KULTACADEMY offre aux lauréats la possibilité de présenter les œuvres du programme au sein d'une exposition dans une galerie à Paris au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2012. Les supports de cette exposition sont édités par l'organisateur.

Le lauréat bénéficiera d'une page personnalisée sur ses travaux sur le site Internet www.kultacademy.com.

10.2 DOTATION/PRIX POUR LES PHOTOGRAPHES SELECTIONNES

Le comité artistique du programme sélectionnera les meilleures séries de photographies en dehors du lauréat. Le comité artistique se réserve le droit de choisir le nombre de photographes sélectionnés.

Les séries des photographes sélectionnées pourront être publiées sur le site www.kultimages.com.

Les photographes sélectionnés bénéficieront d'une page personnalisée sur leurs travaux sur le site www.kultimages.com.

11. PROCLAMATION DES RESULTATS

Le comité artistique sélectionnera les meilleures séries de photographies du programme, chacune réalisée par un photographe différent.

Les résultats du programme seront publiés sur le site Internet www.kultimages.com dans la partie dédiée au programme.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2011

Nom du participant :

Prénom du participant :

Date de naissance du participant :

Signature du candidat précédé des mentions « Lu et approuvé » et « Bon pour accord » :

.....